La lettre du Maire

lundi 10 avril 2017, Bonneuil-sur-Marne

Madame, Monsieur,

Vous êtes de nombreux Bonneuilloises et Bonneuillois à avoir reçu un courrier d'EDF vous informant que le distributeur ENEDIS (ex-ERDF) doit bientôt vous installer un compteur communicant Linky en lieu et place de votre ancien compteur.

Comme vous le savez, la pose de ces nouveaux compteurs est très controversée. Les textes qui déterminent ce renouvellement systématique se fondent sur la transposition en droit français d'une directive européenne. Pourtant celle-ci, qui fixait effectivement l'objectif de développer les compteurs communicants, n'obligeait aucunement à en rendre la pose systématique. D'autres pays européens ont fait le choix de les réserver par exemple aux grandes entreprises, à l'exclusion donc, des habitations, en tout cas lorsque l'habitant de l'a pas lui-même demandé.
Ce renouvellement généralisé est un choix économique tout à fait contestable notamment en termes de développement durable. Ces milliards d'euros destinés à remplacer des compteurs qui pour l'essentiel fonctionnent encore et sont en capacité de fonctionner longtemps, devraient plutôt être utilisés en investissant dans la transition énergétique ou pour faire baisser votre facture.
Par ailleurs ces compteurs ne sont pas sans soulever des inquiétudes quant au surcroit d'exposition aux champs magnétiques générés par les ondes hertziennes qu'ils émettent notamment pour les personnes reconnues électro-sensibles.
Il semble aussi qu'en matière de recueil de données individuelles, le fonctionnement de ces compteurs ne suive pas les recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés.
Enfin le plan de pose par Enedis n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les maires.
Pour toutes ces raisons, le conseil municipal a voté à l'unanimité le 17 novembre 2016, une délibération s'opposant à la pose des compteurs Linky sur le territoire communal, délibération qui est à ce jour toujours en vigueur.
J'ai également pris un arrêté fixant un blocage sur la pose tant que je ne dispose pas de la réponse de la CNIL que j'ai saisie.
Certains habitants complètent ces démarches par une lettre de refus individuel.
Des exemples de ces lettres sont accessibles sur **le site de réseaux comme Stop Linky.**

Comptant sur le respect par Enedis de l'avis de la commune, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes meilleures salutations.

Patrick DOUET
Maire de Bonneuil-sur-Marne
Vice-président du Conseil de territoire
Conseiller métropolitain

MAIRIE DE BONNEUIL SUR MARNE (Val-de-Marne)

Patrick Douet

Ville de Bonneuil sur-Marne